



Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles - Séance du jeudi 15 février 2024

Uittreksel uit het Notulenboek van de beraadslagingen van het College van Burgemeester en Schepenen van de Stad Brussel - Zitting van donderdag 15 februari 2024

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. CLOSE, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter (excepté pour les points 2 et 3 - uitgezonderd voor punten 2 en 3); M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN (excepté pour les points 2 et 3 - uitgezonderd voor punten 2 en 3), M. dhr. EL KTIBI (excepté pour le point 3 - uitgezonderd voor punt 3), Mme mevr. JELLAB, M. dhr. PINXTEREN (excepté pour les points 2 et 3 - uitgezonderd voor punten 2 en 3), Mme mevr. HOUBA, Mme mevr. MUTYEBELE, Echevins; Schepenen; M. dhr. LEONARD, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Le Collège prend la résolution suivante :
Het College neemt de volgende beslissing :

290 Régie foncière & Affaires économiques - Opérations immobilières - - (2578980)

Appel à manifestation d'intérêt occupation temporaire Galerie Bortier 7 et 12 - Clôture.

1. Prendre acte de la volonté de la Ville de Bruxelles de redynamiser la Galerie Bortier - un lieu historique situé à une position stratégique au centre-ville - avec une vision cohérente et respectueuse du patrimoine.
2. Prendre acte de la diffusion par la Régie foncière d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation des espaces disponibles dans la Galerie Bortier (lancé le 18/01/2022, clôturé le 07/03/2022). Ces espaces étaient proposés pour des projets d'occupation temporaires dans un premier temps. Un bail commercial était souhaité par la suite afin de pérenniser la démarche.
3. Prendre acte que la Régie foncière a reçu 6 dossiers dans le délai imparti, transmis par les candidats suivants : Quartier libre, Alkebulan House, Bortier 12, Foire du Livre de Bruxelles, Ifro TV, Entrakt.
4. Prendre acte qu'aucun dossier ne répond aux objectifs de l'appel.
5. Ne pas sélectionner de projet et cloturer l'appel à manifestation d'intérêt.

De 1 à 4. Pris acte., 5. Adopté.

Ainsi délibéré en séance du jeudi 15 février 2024
Aldus beraadslaagd in zitting van donderdag 15 februari 2024

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Dirk Leonard (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Philippe Close (s)

Pour les points 2 et 3 - voor punten 2 en 3:
Le Premier Echevin-Président,
De Eerste Schepen-Voorzitter,
Benoit Hellings (s)